

# LIVRET D'INFORMATION

## DU MS40



  
**Centre  
Hospitalier *de SOMAIN***

Centre Hospitalier de SOMAIN  
61 bis rue Joseph BOULIEZ – 59490 SOMAIN  
Tél : 03.27.93.09.09  
[www.ch-somain.fr](http://www.ch-somain.fr)



# BIENVENUE AU MS40



Madame, Mademoiselle, Monsieur

L'équipe médicale et l'ensemble du personnel soignant vous souhaitent la bienvenue et vous remercie de votre confiance.

Nous avons réalisé ce document afin de :

- Facilite votre séjour,
- Mieux vous faire connaître notre service

L'équipe médicale et le personnel soignant sont à votre écoute et s'efforceront de tout mettre en œuvre, pour que votre séjour se déroule dans les meilleures conditions.

L'équipe soignante est particulièrement sensibilisée au respect, à la dignité et aux droits des personnes hospitalisées en respectant d'une part la charte de la personne hospitalisée, et d'autre part en s'inscrivant dans une démarche de bientraitance. Cette dernière se traduit par un engagement formel des équipes soignantes, administratives et de direction.

Nous nous sommes également engagés dans une démarche visant à garantir les meilleures conditions de vie, d'accompagnement et de soins.

Un questionnaire de satisfaction vous sera remis à votre sortie pour évaluer la qualité de la prise en charge, ceci afin de nous situer dans un processus constant d'amélioration.

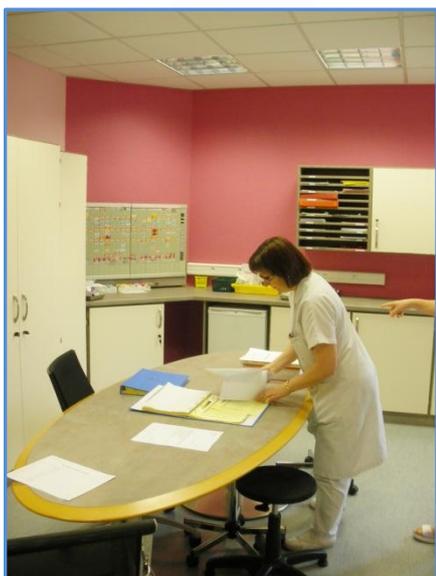


Le service du MS40 se situe au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment A, bâtiment historique du Centre Hospitalier de Somain, établissement public de santé situé au :

61 bis rue Joseph BOULIEZ  
59490 SOMAIN

Notre service accueille des adultes nécessitant des soins avec pour objectifs :

- D'assurer le maintien et la ré-autonomisation des patients.
- D'assurer les soins d'hygiène et de confort nécessaires au bien être des patients.
- D'essayer de stabiliser les facteurs de co-morbidité.
- De lutter contre la iatrogénie
- De lutter contre les interactions médicamenteuses.
- De dépister et traiter les déséquilibres nutritionnels.
- De dépister, évaluer et traiter la douleur.
- D'assurer un retour à domicile dans les meilleures conditions possibles, ou orienter le patient vers une structure adaptée à son état de santé.
- D'assurer le dépistage des pathologies liées à la mémoire.
- D'accompagner le patient en fin de vie et sa famille, en prenant en compte les aspects physiques et psychologiques de chacun des intervenants.
- D'aider le patient à retrouver un lien social au cours de l'hospitalisation et en vue du retour à domicile, par le biais de l'animation proposée au sein de l'établissement.
- D'éviter la propagation des infections à BMR.
- D'informer le patient sur sa pathologie et l'éduquer dans la prise en charge de ses soins.



La prise en charge de l'hospitalisation est faite au titre du soin de suite gériatrique ou du soin de suite polyvalent. La durée du séjour est fonction de l'état de santé du patient, après avis du médecin conseil de la CPAM. Cependant la durée du séjour reste fixée par le médecin du service.

Ces soins permettent d'assurer un retour à domicile dans de bonnes conditions ou de réfléchir et préparer un hébergement en structure médico-sociale.

La capacité d'accueil est de :

- 12 lits de soins de suite gériatriques
- 28 lits de soins de suite polyvalents



## LES SOINS ET LA PRISE EN CHARGE

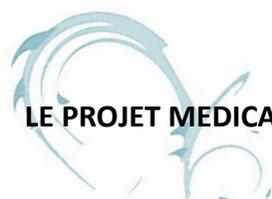
Prendre soin des patients, veiller à leur sécurité, maintenir pour chacun une autonomie maximale et une qualité de vie digne, impliquent une alliance de tous les acteurs de la prise en charge. Cela implique que chaque fonction soit clairement identifiée et que les rôles de chacun soient définis.

Une équipe pluridisciplinaire compétente et spécialisée composée de :

- Médecins gériatres. Ils vous examineront chaque fois que votre état de santé le nécessitera. Un entretien avec les membres de votre famille pourra être accordé à la suite d'une demande de votre part.
- Cadre de santé. Il est l'interlocuteur principal dans le service, responsable du bon fonctionnement. Pour toute remarque, requête, renseignement, adressez-vous à lui.
- Infirmières. Elles assurent les soins et participent à votre bien être.
- Aides-soignantes. Elles dispensent des soins d'hygiène et de confort.
- Kinésithérapeutes. Ils interviennent sur prescription médicale et assurent votre rééducation pendant le séjour.
- Educateur sportif. Il initie et encadre des activités physiques pour les personnes hospitalisées dans le cadre de soins de suite et de rééducation. Il vise l'amélioration, le maintien de la condition physique et de la santé des patients par des actions individuelles ou collectives.
- Assistante sociale. Elle est à votre disposition sur rendez-vous.
- Agents des services hospitaliers (ASHQ). Ils assurent l'entretien de votre environnement.



Viennent compléter l'équipe, une psychologue et une coiffeuse.



## LE PROJET MEDICAL DU SERVICE

Le corps médical a pour missions de :

- Organiser les admissions, le suivi, la prescription du traitement, les soins et l'organisation du retour des patients en collaboration avec le cadre de santé dans le cadre d'un projet individuel.
- Assurer la bonne tenue des dossiers médicaux
- Participer aux réunions de synthèse du service.



Ces missions s'effectuent selon les axes suivants :

- Respect de la personne soignée
- Prise en charge de la douleur
- Prise en charge des soins palliatifs
- Prévention des infections nosocomiales
- Organisation de consultations gériatriques



## VOTRE SEJOUR

### ***Votre chambre***

Les repas sont servis sur plateau à heure régulière et sont adaptés à votre état de santé :

- Petit déjeuner entre 7h45 et 8h00
- Déjeuner entre 12h00 et 12h15
- Dîner vers 18h00



### ***Les visites***

Vos parents et amis sont les bienvenus. L'accès du service aux enfants est soumis à l'accord du médecin. Les visites sont autorisées de 13h00 à 20h00. Elles sont possibles en dehors de ces horaires après accord du médecin.

### ***Recommandations aux visiteurs***

Le personnel soignant peut être amené à vous donner des soins dans votre chambre. Il demandera alors aux visiteurs de bien vouloir se retirer un instant. Cette disposition facilitera, avec votre compréhension, le travail de l'équipe soignante.

Il vous est déconseillé de conserver des valeurs (chéquiers, argent liquide. etc.) ou des bijoux dans votre chambre.

#### **Interdiction de fumer**

**Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif notamment les établissements de santé.**

Demandez à vos visiteurs :

- De penser à votre repos en évitant les visites trop longues ou les groupes de plus de 3 personnes
- D'éviter le bruit, de respecter le calme et de ne pas fumer.
- De ne pas apporter de denrées périssables, de boissons alcoolisées et de médicaments.

Ce comportement préservera votre repos, celui de vos voisins et permettra de ne pas perturber le travail quotidien du personnel.

### ***Les permissions de sorties***

Elles sont soumises à autorisation médicale, selon les modalités en vigueur du règlement intérieur.

### ***Votre linge***

Vous devez apporter votre linge personnel, tenues de nuit, tenues d'intérieur, nécessaire et linge de toilette.

Son entretien est à la charge de vos proches. En revanche, le linge hôtelier est fourni et entretenu par l'établissement.

### ***Vos loisirs***

L'usage d'un poste de radio est toléré dans la mesure où il ne gêne pas les autres patients.

Des postes de télévision couleur sont à votre disposition dans les chambres. Reportez-vous au livret d'accueil de l'établissement pour savoir comment en disposer. Dans les mêmes conditions de réservation, vous pouvez bénéficier d'une connexion Wifi pour accéder à internet si vous utilisez un ordinateur portable.

Vous pouvez éventuellement vous promener dans l'enceinte de l'établissement avec l'accord du médecin et après en avoir averti le personnel du service.

### ***Coiffeuse***

Il est possible de prendre rendez-vous auprès de la coiffeuse de l'établissement. Faites en la demande auprès du cadre de santé.

### ***Animation***

Vous avez la possibilité de participer aux animations organisées dans l'établissement à l'occasion d'évènements particuliers (fête de la musique, messe, exposition, concert...).



**Pour toute autre information reportez-vous au livret d'accueil du Centre Hospitalier de Somain.**



